



DÉLIBÉRATION N°078/2024

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Septembre 2024

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÛZÈRE.

Date de la convocation : 10/09/2024

Date de la publication : 10/09/2024

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÛZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - DUBERNET Thierry - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - MILANESE Antoine - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DE MARCHI Céline - BAGES-LIMOGES Carine - SICARD Christine - VALADE Pierre - RESSES Lisa.

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme DILMAN Patrick, DALL'ANESE Lisa, BROUILLON Monique, COUZIGOU Laurent.

Absents : M. Mme. ALLARD Aurélie, TILLOS Marie-Hélène.

Procuration : M. DILMAN Patrick à M. POLONI Pascal.

Mme DALL'ANESE Lisa à Mme RESSES Lisa.

Mme BROUILLON Monique à M. MACHEFE Thomas.

M. COUZIGOU Laurent à M. CAMBE Thierry.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 17

Procurations : 4

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 078/2024 OBJET : CESSIION EPAREUSE SMA SERVAL 2160 DE 2007- N° SERIE 32019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des démarches entreprises pour la vente de l'épareuse d'occasion de marque SMA SERVAL 2160 de 2007, appartenant à la commune et de la meilleure offre faite, par Monsieur FORNASARI gérant de l'EARL DE BERNEGE domicilié 3097, route de la Torgue, 47400 GRATELOUP ST GAYRAND, pour une somme de 12 000 € net de toutes taxes (douze milles euros),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

AR Prefecture

047-214702334-20240917-078_2024-DE

Reçu le 17/09/2024

D'accepter l'offre de Monsieur FORNASARI pour la vente en l'état, de l'épareuse d'occasion de marque SMA SERVAL 2160 de 2007, pour une somme de 12 000 € net de toutes taxes (douze milles Euros),

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette vente.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 17/09/2024 et de l'affichage en date du 17/09/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.